



Aménagement et Urbanisme

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la Communauté est compétente pour :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le suivi, en qualité de personne publique associée, des PLU des communes et de tout document d'urbanisme.
- La création et la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire.
- Les études et l'acquisition de réserves foncières d'intérêt communautaire.
- Intervenir en commission départementale d'équipement commercial pour délivrer un avis sur les projets d'implantation de surfaces commerciales de plus de 1 000 m².

Par ailleurs, le secteur de la Gare de Melun a été reconnu d'intérêt communautaire pour le volet aménagement..

Relance du SCOT : Intégration du Plan Climat Air Énergie Territorial



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30